

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – D2- D3 FEMININE

Sommaire

ARTICLE 1 : COMPOSITION	1
ARTICLE 2 : JOUR ET HEURE DU MATCH	1
ARTICLE 3 : REGLES DE PARTICIPATION	1
ARTICLE 5 : SALLE	1
ARTICLE 6 : ORGANISATION DE LA COMPETITION	1
ARTICLE 7 : OBLIGATIONS SPORTIVES DF2.....	2

ARTICLE 1 : COMPOSITION

La division est composée des :

- groupements sportifs descendant de Pré régionale féminine selon le règlement
- groupements sportifs engagés en phase de brassage féminine selon le règlement

ARTICLE 2 : JOUR ET HEURE DU MATCH

Dimanche à 15h00

ARTICLE 3 : REGLES DE PARTICIPATION

- Nombre de joueurs autorisés : 5 minimum et 10 maximum
- Types de licences autorisées (nombre maximum) :
 - 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : 3 maxi (4 si nouvelle équipe).
 - OC ou OCASTCTC : sans limite
 - CASTCTC : pour les CTC, 5 licences AST CTC maximum
- Couleurs de licences autorisées (nombre maximum) :
 - BC : sans limite
 - VT : sans limite
 - Jaune (JH, JN) ou/et Orange (OH, ON) : sans limite

ARTICLE 5 : SALLE

Classement H1

ARTICLE 6 : ORGANISATION DE LA COMPETITION

- Système de l'épreuve : championnat sur deux phases. A l'issue de la première phase les équipes seront réparties en deux divisions DF2 et DF3.

Première phase :

2 poules A et B de 6 (11 équipes) en matchs aller-retour dans un championnat appelé DF4 et 2 poules C et D de 4 (8 équipes) dans un championnat appelé DF5.

- Les équipes engagées dans le championnat DF4 se rencontrent en aller- retour soit 10 rencontres.
 - Les équipes engagées dans le championnat DF5 se rencontrent en aller-retour soit 6 rencontres. Ensuite, les deux premiers de la poule C rencontrent les deux derniers de la poule D. Les deux premiers de la poule D rencontrent les deux derniers de la poule C. Les équipes sont réparties dans les poules E et F soit 4 rencontres supplémentaires.
- Les résultats de la première phase sont conservés.

A l'issue de ces phases, les deux premières équipes au classement des poules A, B, E et F accèdent au championnat DF2. Les autres équipes (11) disputeront le championnat DF3.

Seconde phase :

- **DF2 :**

2 poules de 4 équipes.

- Les équipes se rencontrent en aller-retour soit 6 rencontres. Ensuite, les deux premiers de la poule A rencontrent les deux derniers de la poule B. Les deux premiers de la poule B rencontrent les deux derniers de la poule A. Les équipes sont réparties dans les poules C et D soit 4 rencontres supplémentaires.
- Les résultats de la première phase DF2 sont conservés.

Les 2 premières des poules C et D disputent les ½ finales. Les vainqueurs jouent la finale pour le titre DF2.

- **DF3 :**

2 poules de 6 équipes en matchs aller-retour.

A l'issue des rencontres de poules, les 2 premières de chaque poule disputent les ½ finales. Les vainqueurs jouent la finale pour le titre DF3.

b) **Phases finales :**

Demi-finales en aller-retours (1-4 et 2-3) match aller chez le moins bien classé. Les vainqueurs jouent la finale.

Le vainqueur de la demi-finale est celui qui aura marqué le plus de points sur l'ensemble des deux rencontres (possibilité de finir une rencontre sur une égalité, prolongation au retour si égalité entre les deux matchs uniquement).

Un forfait pour un des matchs en phase finale entraîne le forfait pour l'ensemble de la phase finale et l'impossibilité de monter en division supérieure.

Montées en division supérieure :

Le premier au classement de chaque poule de DF2 accède au niveau supérieur PRF.

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS SPORTIVES DF2

- 1 autre équipe senior féminine de niveau inférieur **ou** 1 équipe de jeunes (U20 ou U18 ou U15 ou U13 ou U11) ou une école de basket, devant obligatoirement participer à tous les plateaux avec une équipe (les équipes jeunes engagées en seconde phase seront acceptées).
- Pour les clubs en coopérations territoriales de clubs, ces mêmes clubs se couvrent mutuellement au titre des obligations sportives (une équipe ne peut couvrir qu'un seul club).
- Une tolérance d'une saison sportive sera accordée aux clubs accédant à ce niveau.

Le respect des obligations sportives implique, pour l'équipe concernée, qu'elle termine le championnat dans lequel elle est engagée.

Le contrôle sera effectué par la commission départementale des compétitions en fin de championnat.

La non-observation de ces obligations amène le déclassement du groupement sportif fautif comme dernier de poule et la descente automatique dans la division inférieure.